

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du 22 avril 2024

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le
ID : 049-200054435-20240426-DELIB_038-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres consultatifs présents : 0
Date d'envoi des éléments : 15 avril 2024

Délibération n° : 2024-038

Le lundi vingt-deux avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (10) : Jean-François Bellocq, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Christine Hamard, Didier Huchon, Annie Naud, Marie-Paule Noiriél, Henri Raulais, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve
Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (5) : Aurélie Brunet, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Marianne Guinebretière, Damien Mazé

Membres absents ayant donné une délégation de vote (1) :

Absents	Délégation de vote à
Elisabeth Pouplard	Marie-Annick Renoul

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Marie-Paule Noiriél

Les membres présents constituent la majorité des membres du Conseil d'Administration du CCAS de SEVREMOINE en exercice.

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2024 a été approuvés à l'unanimité.

D É L I B É R A T I O N S

Affectation des résultats 2023_Budget annexe EHPAD Le Clair Logis

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSE DES MOTIFS

L'Etat Réalisé des Dépenses et des Recettes 2023 et le compte de gestion 2023 étant adoptés, l'affectation des résultats est proposée ainsi :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Dépenses	1 878 572.51	534 745.42	1 034 348.16	3 447 666.09

Recettes	1 702 540.15	469 177.55	1 207 168.12	3 378 885.82
----------	--------------	------------	--------------	--------------

Résultat de l'exercice	- 176 032.36	- 65 567.87	172 819.96	- 68 780.27
Affectation des résultats				
* Affecté à l'investissement (C/10682)		-	-	-
* Affecté en report à nouveau, résultat excédentaire (C/110)			172 819.96	172 819.96
* Affecté en report à nouveau, résultat déficitaire (C/119)	176 032.36	65 567.87		241 600.23
* Affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement (C/10687)				-
* Affecté en réserve de compensation des déficits (C/10686)				-

La partie hébergement est en déficit sur l'année 2023, malgré une bonne activité.

La partie dépendance est également en déficit du fait d'un GIR Moyen Pondéré (GMP) en hausse, et une révision du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

La partie soins est en excédent du fait de la révision du CPOM qui a généré des crédits supplémentaires dans cette section.

DELIBERATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

VU le compte de gestion 2023 du budget annexe EHPAD Le Clair Logis établi par le receveur Municipal,

VU l'état réalisé des recettes et des dépenses 2023 du budget annexe EHPAD Le Clair Logis,

Le Conseil d'administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

➤ **APPROUVE l'affectation des résultats 2023 comme suit :**

- **Affectation des 172 819.96 € au compte 110 « report à nouveau excédentaire »**
- **Affectation des 241 600.23 € au compte 119 « report à nouveau déficitaire »**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.

En Mairie de Sèvremoine,

Le 24 avril 2024



Claudine Gossart
Vice-Présidente du CCAS de SÈVREMOINE

Signé électroniquement par :
Claudine Gossart
Date de signature : 29/04/2024
Qualité : Vice-Présidente du CCAS
de Sèvremoine